



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

**Etaient absents :**

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/ 357

**Décision modificative numéro 1/2015. Budget principal Ville.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée,**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'année 2015.

La décision modificative présentée aujourd'hui est pour l'essentiel un budget d'ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières et aux besoins effectifs des services. Elle intègre également les écritures comptables relatives au refinancement de la dette. Ce refinancement concerne le solde du capital restant du de l'emprunt 10002 Dexia indexé sur l'EUR/CHF classé hors charte.

Ce projet de décision modificative n° 1 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	8 235 700.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	16 132 931.12
<b>Total</b>	<b>24 368 631.12</b>

La présentation de cette décision comporte deux parties :

↳ Les crédits nouveaux hors refinancement et charges financières qui en découlent pour un montant net global de 719 225.43 €.

↳ Le refinancement de la dette.

**I - En section fonctionnement les inscriptions concernent :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à Caractère général	0.00	Chap. 70	Produits des services et du domaine	0.00
Chap. 012	Charges de personnel	0.00	Chap. 73	Impôts et taxes	0.00
Chap. 65	Charges de gestion courante	0.00	Chap. 74	Dotations et subventions diverses	0.00
Chap. 66	Charges financières	8 235 700.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	0.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	0.00	Chap. 77	Produits exceptionnels	0.00
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>8 235 700.00</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>0.00</b>
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chap. 79	Transferts de charges financières	8 235 700.00
<b>Total Dépenses</b>		<b>8 235 700.00</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>8 235 700.00</b>

## II - En section investissement les inscriptions concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	7 288 005.69	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	968 615.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	-146 322.00	Chap. 13	Subventions reçues	-668 406.78
Chap. 204	Subventions d'équipement	4 000.00	Chap.16	Dettes et emprunts	15 413 705.69
Chap. 21	Immobilisations corporelles	42 040.00	Chap.27	Autres immobilisations financières	
Chap. 23	Immobilisations en cours	290 490.22	Chap. 024	Produit des cessions	
Chap. 4581	Opérations d'investissement sous mandats	419 017.21	Chap. 4582	Opérations d'investissement sous mandats	419 017.21
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>7 897 231.12</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>16 132 931.12</b>
Chap. 48	Charges financières à répartir	8 235 700.00	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
<b>Total Dépenses</b>		<b>16 132 931.12</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>16 132 931.12</b>

La décision modificative prévoit des réajustements de crédits en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours.

Les principales opérations concernées sont les suivantes :

### ☞ Chapitre 16 :

- Remboursement du capital des emprunts à hauteur de 110 000.00 €.
- Cette inscription complémentaire concerne les deux premières échéances d'amortissement de l'emprunt contracté en Avril 2015 auprès de la Caisse d'Epargne.
- Montant emprunté : 5 000 000 €  
 Durée du prêt : 20 ans  
 Taux d'intérêts du prêt : Euribor 3 mois + 1.60%  
 Périodicité des échéances : Trimestrielle  
 Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 25 Août 2015

### ☞ Chapitre 204 :

- Subvention d'équipement pour la création d'une sculpture à la Chapelle de Loretto.

### ☞ Chapitre 21 :

- Acquisitions foncières de voiries,
- Acquisition de mobilier urbain.

### ☞ Chapitre 23 :

- Travaux aménagement des bâtiments communaux,
- Travaux de sécurité dans les crèches et garderies,
- Programme d'enrobés et de voirie 2015,

- Travaux de raccordement EDF en application des dispositions de la loi SRU
- Travaux de mise en conformité dans les écoles.
- Travaux de mise en conformité des locaux du relais Assistantes Maternelles (cf. délibération 2015/322),

L'équilibre budgétaire de la section est obtenu par :

☞ Chapitre 10 :

- La mobilisation du dispositif concernant le plan de relance de l'investissement mis en place par la Caisse des dépôts pour 968 615 €. (Cf. délibération n° 2015/315 en date du 28/09/2015).

☞ Chapitre 13 :

- Un ajustement des produits des amendes de police suite à la notification des services préfectoraux à hauteur de 23 521 €. Le total perçu pour 2015 s'élève donc à 823 521 €.
- Un réajustement de subventions attendues sur diverses opérations en fonction de l'avancement des travaux.

Les comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes comptabilisent les opérations d'investissement sous mandat. Cette opération concerne la délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental pour l'aménagement du boulevard SAMPIERO pour un montant global de 419 017.21 €.

### **III – Le refinancement de la dette :**

Cette décision modificative comporte en dépenses et en recettes d'investissement une inscription de 7 178 005.69 € pour des opérations de refinancement de la dette permettant, pour les années à venir, de réduire la charge financière mais également de supprimer l'exposition au risque.

Les caractéristiques de ce refinancement sont les suivantes :

- Réaménagement de 7 178 005.69 euros vers un taux fixe à 3.60 % sur sa durée résiduelle.
- Refinancement de l'indemnité de remboursement anticipé à hauteur de 8 235 700.00 € sur 11 ans sur un taux fixe à 3.60 %.
- Emprunt de 1 100 000.00 euros pour le financement du programme d'investissement 2015 sur une durée de 15 ans.

L'emprunt réaménagé a les caractéristiques suivantes :

- CRD : 16 513 705.69 € (capital refinancé et indemnités + nouvel emprunt)
- Durée : 15 ans
- Date d'effet : 01/05/2015
- Première échéance : 01/05/2016
- Date de fin : 01/05/2030
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : Taux fixe à 3.60%

De même, conformément à la comptabilité M14, l'indemnité de réaménagement de la dette capitalisée doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires équilibrées en recettes et dépenses. Suite à cette

renégociation avec la Caisse Française de Financement Local, les écritures budgétaires sont reprises dans le tableau ci dessous :

### Capital refinancé

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement Chapitre 16			Section d'investissement Chapitre 16		
Article 166 Refinancement de la dette	7 178 005.69	Opération réelle	Article 166 Refinancement de la dette	7 178 005.69	Opération réelle

### Indemnités de sortie et de refinancement

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chap 48 Charges à répartir	8 235 700.00	Opération d'ordre	Chap 16 Emprunts et dettes	8 235 700.00	Opération réelle
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chap 66 Charges financières	8 235 700.00	Opération réelle	Chap 79 Transferts de Charges	8 235 700.00	Opération d'ordre

Ainsi l'amortissement du chapitre 48 se fera chaque année, à partir du budget primitif 2016, pendant la durée du prêt (11 ans), à hauteur de 748 700.00 € jusqu'à apurement total du montant des pénalités recapitalisées.

L'écriture d'ordre budgétaire sera la suivante :

Dépenses			Recettes		
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Chap 66 Charges financières	748 700.00	Opération d'ordre	Chap 48 Charges à répartir	748 700.00	Opération d'ordre

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 1 de 2015 du budget principal de la Ville d'Ajaccio que je vous demande de bien vouloir approuver.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'adopter** la décision modificative n° 1 de l'année 2015 du budget principal de la ville tel que précisé dans le document annexé.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1;

Vu, le vote du budget primitif 2015,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 26 octobre 2015 ;

**ADOPTE**

**Par 38 voix pour**

**Et 7 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, M. Leonetti, M. Falzoi, M. Giacometti)**

La décision modificative n° 1 de l'année 2015 du budget principal de la ville tel que précisé dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151030-2015\_357-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

